



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

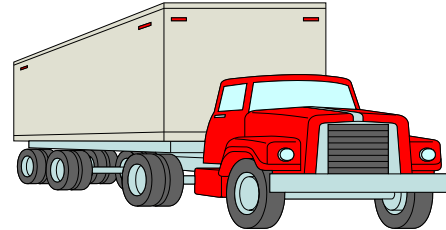
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Rouen, le 22 juillet 2020

Service Prévention Éducation aux Risques et
Gestion de Crise

Bureau Sécurité Routière et Transports
Exceptionnels



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**

POINT INFORMATION

NOUVELLES REGLES POUR EMPRUNT DU PONT DE TANCARVILLE “JUSQU’A NOUVEL ORDRE”

Suite à des désordres structurels importants constatés sur l'ouvrage, le franchissement du pont de Tanvarville sera autorisé pour les transports exceptionnels de 2^e et de 3^e catégories dans la limite des 72T MAXI UNIQUEMENT de nuit entre 20 h et 07 h les lundi, mardi et jeudi en prévenant OBLIGATOIREMENT les services techniques 72 h avant le passage par téléphone au 02.35.39.64.64.

Sont concernés, les transporteurs qui sont en déviation du pont de Normandie suite à des travaux ainsi que tous les autres transports exceptionnels de toutes catégories.

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02.35.58.53.59 –
ou le 02.35.58.55.93
Mél : ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h30-
12h00 / 13h30-16h30 (du lundi au
jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le
vendredi)